

Mon Gouvernement a toujours à cœur le maintien de justes prix pour les produits de l'agriculture et de la pêche. On vous demandera donc de fournir les fonds nécessaires pour soutenir le programme de stabilisation des prix. Mes Ministres ont réussi, et il faut s'en réjouir, à trouver des débouchés pour les céréales, ce qui a permis de réduire les stocks excédentaires. La sécheresse qui a frappé les provinces des Prairies en 1961 a, toutefois, occasionné de lourdes pertes; on vous demandera d'accorder une assistance, sous forme de paiements à l'acre, aux agriculteurs ainsi éprouvés. Vous serez également saisis d'un texte législatif visant à prolonger la période d'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Des mesures importantes de bien-être social vous seront aussi présentées au cours de la session. On vous demandera d'autoriser un accroissement du montant de la pension de vieillesse universelle payable sous l'empire de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et d'adopter un texte législatif visant à augmenter le montant que le Gouvernement fédéral contribuera sous le régime de la Loi sur l'assistance-vieillesse, de la Loi sur les aveugles et de la Loi sur les invalides. Après que les provinces auront accordé leur assentiment à la modification qu'il faut apporter à l'article 94A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Parlement sera invité à approuver une modification constitutionnelle afin de permettre la mise en œuvre d'un régime contributif de pensions de vieillesse et de prestations connexes aux survivants et aux invalides, qui viendra s'ajouter à la législation actuelle relative à la pension de vieillesse et qui tiendra compte des plans personnels de pension et de la nécessité de mesures législatives régissant le transfert des droits à la pension.

Vous serez invités à autoriser l'institution d'un Conseil canadien de Bien-être semblable au Conseil canadien de la Santé, qui depuis longtemps rend de grands services.

Vous serez invités à approuver une modification à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils afin d'autoriser, dans des conditions spécifiées, le paiement d'allocations aux marins de la marine marchande, sapeurs-pompiers, forestiers, membres de détachements d'aide bénévole et autres civils dont les services de guerre outremer ont été reconnus à d'autres égards. D'autres bills modificateurs prévoient des allocations accrues et d'autres améliorations à la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), le prolongement de la période d'application de la Loi sur les indemnités de service de guerre et de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, et le prolongement de la période d'admissibilité aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mon Gouvernement vous demandera également de voter les fonds nécessaires à la Caisse d'assurance-chômage afin de sauvegarder les droits des travailleurs en attendant que le comité spécial qui étudie le programme d'assurance-chômage soumette son rapport et qu'on puisse y donner suite.

On vous demandera d'augmenter les subventions fédérales aux universités et de prendre les mesures nécessaires dans les cas où d'autres dispositions sont prises en vue du versement de subventions provinciales supplémentaires en remplacement des subventions fédérales.

Mon Gouvernement est entré en pourparlers avec les autorités provinciales et municipales en vue d'abolir le péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, à Montréal. Si ces entretiens sont couronnés de succès, vous serez invités à adopter une mesure législative à cette fin.

Vous serez invités à autoriser l'établissement d'un service de transbordement pour les automobiles entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argentinia (Terre-Neuve), ainsi qu'à pourvoir à la construction du vaisseau et à l'aménagement du bassin nécessaires à cette fin.

On présentera d'autres mesures en vue de modifier la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, la Loi sur la faillite et un certain nombre d'autres lois. Vous serez invités à approuver la ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur.

*Membres de la Chambre des communes,*

Mon Gouvernement a l'intention de vous demander de reconstituer le Comité spécial de la procédure de la Chambre et de le charger de formuler des avis sur l'abolition de la clôture des débats à la Chambre des communes.

Vous serez saisis des prévisions de dépenses requises pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je prie que Dieu, dans sa sagesse, vous confère la lumière et la grâce dans vos délibérations et dans l'exercice de vos responsabilités.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:**

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

## **FEU M. MERVYN ARTHUR HARDIE**

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, alors que nous reprenons nos travaux, un sentiment de solidarité lie tous les députés: c'est le moment où nous nous rappelons l'œuvre de ceux qui sont décédés pendant la suspension. Je pense notamment à feu M. Mervyn Arthur Hardie, député de Mackenzie-River, élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1953 et réélu en 1957 et en 1958. Dès sa jeunesse, il avait consacré sa vie au service de la population. Il avait fait partie du conseil de Yellowknife et du conseil des Territoires du Nord-Ouest.

Le souvenir qu'il nous a laissé, c'est celui d'un jeune homme au courage indomptable. Lorsque je revois les années que j'ai passées à la Chambre des communes, je constate qu'aucun discours n'a eu plus d'attrait que les simples paroles prononcées par M. Hardie à son retour à la Chambre après une absence de plusieurs mois qu'il avait passés à l'hôpital. Son message reflétait une foi profonde et immuable, et c'est pourquoi les députés en ont été émus. En effet, qu'y a-t-il de plus touchant, dans la vie des hommes, que la foi en Dieu, que toutes les manifestations de cette foi dans la vie des croyants?